

-B.2.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES A.I.M.O.

RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura

le 26 OCT 1955
de 07589
(1) N° 211/3.260

ASTRIDA



2628

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Requête anciens tra-
vailleurs de l'Entre-
prise LALOUX en fail-
lite.

Monsieur LUBANZA, Jacques
Détenu à la Prison Centrale
à Usumbura.

S/c de Monsieur le Gardien de Prison

Monsieur,

Suite à votre lettre du 18 courant, j'ai
l'honneur de vous donner copie de la lettre que
j'ai adressée en date du 28 juillet aux maîtres
maçons KASONGO Paul et TUMBA Nicolas.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma parfaite considération.-

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,
P.O.
LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.a.i.,
L.DANEAU.-

(1) N° 211/05160/2026

Messieurs KASONGO Paul et Nicolas TUMBA
Maîtres maçons

C/o C.E.C.

U S U M B U R A .

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Requête anciens tra-
vailleurs de l'Entre-
prise LALOUX en fail-
lite.

Messieurs,

Je reçois votre lettre du 17 juillet et
prends moi-même la plume pour y répondre car elle est très
injuste pour tout le monde; mais je comprends votre chagrin
et votre mécontentement.

Voilà la vérité :

M.Laloux n'a pas laissé deux millions et
demi de francs entre les mains du Gouvernement du Ruanda-
Urundi, mais bien une dette de 1.847.470 Frs qu'il doit à
l'Etat.

Il travaille maintenant à Léopoldville et
rembourse chaque mois une partie de sa dette. C'est tout
ce que la loi permet.

Cette somme, la loi exige qu'elle serve
d'abord à rembourser l'Etat, avant les privés, noirs et
blancs, à qui Mr.Laloux doit encore de l'argent.

M.Litvinov, qui, contrairement à ce que
vous croyez, défend beaucoup et souvent vos intérêts, a
demandé officiellement que, vu votre misère, la loi ne soit
pas observée et que vous soyez remboursés avant l'Etat.
Ceux qui connaissent et appliquent les lois ont dit que
c'était impossible.

On vous l'a dit à ce moment.

A mon tour, je veux vous aider dans toute
la mesure de mes moyens et j'écris aujourd'hui au Gouverneur
Général pour demander qu'il fasse, si possible, ce que Mr.
Litvinov a proposé en votre faveur. J'espère qu'il pourra
le faire.

En attendant, soyez des hommes, soyez cou-
rageux, travaillez et ne restez pas à attendre ce rembourse-
ment sans rien faire. Ceux d'entre vous qui n'ont pas de
travail et qui en veulent peuvent écrire à l'Administrateur
de Territoire qui les aidera à en trouver.

.../...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Mais cessez de croire que votre malheur est dû à ce que vous êtes des hommes à la peau noire. Il n'y a pas de couleur bar au Ruanda-Urundi. Un homme noir qui travaille aussi fort et aussi bien qu'un Blanc n'est pas moins bien traité que lui.

Cessez surtout de menacer Mr. Litvinov. De telles menaces sont inadmissibles. Je ne les excuse qu'en considération de votre amertume d'avoir travaillé et de ne pas avoir été payés pour votre travail par celui qui vous a employés.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,
sé) Jean-Paul HARROY.